

Conseil général de Cornaux

Cornaux, le 23 septembre 2024

Motion : Pour une fusion avec les communes de Lignières et Cressier

Monsieur le Président,

"Les Libéraux-Radicaux" de Cornaux déposent par la présente une motion visant à entreprendre un projet de fusion avec les communes voisines de Lignières et Cressier. Cette initiative s'inscrit dans le contexte du mouvement global de fusions des communes dans le canton de Neuchâtel, où le nombre de communes est passé de 73 en 1874 à seulement 27 aujourd'hui. Nous pensons qu'une fusion avec Lignières et Cressier apporterait des bénéfices significatifs à notre commune et à ses citoyens. Cinq principaux arguments plaident en faveur d'une fusion :

Premièrement, afin de **prévenir l'isolement communal**. En effet, les citoyens de Cornaux ont déjà démontré leur ouverture à des projets de fusion en les acceptant à deux reprises par le passé. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas abouti en raison de refus de communes voisines. Nous risquons aujourd'hui un isolement croissant si nous ne rejoignons pas cette dynamique de fusion, ce qui pourrait affecter notre influence et notre poids face aux autres communes du canton.

Deuxièmement, afin de **consolider des relations d'ores et déjà existantes avec nos communes voisines**. Cornaux entretient déjà des collaborations solides avec Lignières et Cressier. Une fusion permettrait de renforcer ces liens en facilitant une gouvernance commune et une gestion optimisée des services publics.

Troisièmement, afin de **renforcer la démocratie locale**. Une fusion permettrait de revitaliser la vie politique locale en offrant aux citoyens un véritable choix lors des élections du Conseil général et du Conseil communal. Actuellement, les trois communes ont connu des élections tacites, ce qui limite l'engagement citoyen et le débat démocratique. Une fusion pourrait stimuler une nouvelle dynamique démocratique, encourageant davantage de citoyens à participer activement à la vie politique de notre nouvelle commune fusionnée.

Quatrièmement, afin de **réaliser des économies d'échelle et une meilleure gestion des ressources**. Une fusion permettrait de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des ressources et la rationalisation des services. La création d'une entité de plus grande taille permettrait aussi d'engager des ressources humaines qualifiées, augmentant ainsi l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens.

Cinquièmement, afin d'**atteindre une masse critique et afin d'assurer un développement équilibré**. Avec une population combinée de 4 612 habitants, la nouvelle commune fusionnée serait de taille similaire à celle du Landeron, ce qui offrirait une masse critique suffisante pour défendre ses intérêts au niveau de l'entre-deux-lacs, mais également au niveau cantonal tout en conservant une échelle humaine et une proximité avec les citoyens.

Nous précisons que "Les Libéraux-Radicaux" de Cornaux désire ne pas inclure Le Landeron de cette fusion tout en restant ouvert à un dialogue. En effet et bien que Le Landeron ait été inclus dans les discussions passées sur une fusion, nous proposons de ne pas l'inclure cette fois-ci en raison du refus exprimé par sa population lors du dernier projet de fusion. Nous souhaitons respecter le choix de nos voisins tout en poursuivant un projet qui a déjà été approuvé par les citoyens de Cornaux, Cressier et Lignières à deux reprises.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble du Conseil général, à soutenir cette motion visant à amorcer le processus de fusion avec les communes de Lignières et Cressier. Nous sommes convaincus que cette fusion serait bénéfique non seulement pour les trois communes concernées, mais également pour le dynamisme démocratique et le développement équilibré de notre région.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le groupe "Les Libéraux-Radicaux"



Cédric Baudet, président de la section PLR de Cornaux